Charte d'entretien des espaces publics, 12 nouvelles communes

a Charte d'entretien des espaces publics, portée par le Département et le syndicat départemental de l'eau de l'Orne (SDE), auprès des collectivités locales, incite à une meilleure gestion de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. Les solutions techniques alternatives à ces produits apportées dans ce cadre peuvent permettre d'aller progressivement vers un arrêt de leur utilisation. La charte est un engagement concret, signé



par 74 communes et communautés de communes à ce jour, ainsi que le Conseil général et le Parc Normandie Maine : audit des pratiques, sensibilisation des agents et habitants, actions de formation.

Il existe trois niveaux d'engagement

- traiter mieux (label 1 feuille),
- traiter moins (label 2 feuilles),
- ne plus traiter chimiquement (label 3 feuilles).

Depuis 2006, chaque année, de nouvelles communes adoptent ces pratiques respectueuses de l'environnement. 11 viennent d'être récompensées. Label 1 feuille pour Antoigny, Banvou, Beauvain, Céaucé, Flers, La Haute-Chapelle, Méhoudin, Ronai, Saint-Brice-en-Passais, Saint-Ouen-le-Brisoult et Saint-Clair-de-Halouze. Label 2 feuilles pour Condé-sur-Sarthe.

Les collectivités situées sur un bassin versant d'un captage d'eau potable bénéficient d'un financement intégral de la prestation par le Syndicat départemental de l'eau. Pour les autres, la démarche permettant d'atteindre le label 1 peut être financée, notamment par les agences de l'eau Seine-Normandie ou Loire-Bretagne.

Renseignements: 02 33 81 60 58.

Les laboratoires départementaux fusionnent

es trois Départements de Basse-Normandie ont décidé de fusionner leurs laboratoires d'analyses en une structure unique (un Groupement d'intérêt public) qui conservera les trois implantations locales. Ce regroupement, dans un contexte concurrentiel très fort sur les domaines de la santé animale, de l'environnement et de l'alimentation, va préserver la qualité d'expertise de ces laboratoires tout en rendant leur offre de service plus compétitive. Les élus ornais ont approuvé la fusion qui sera effective au 1er janvier 2014. La participation financière des collectivités se fera au prorata des effectifs et budgets actuels : 50% pour le Calvados, 30% pour la Manche, 20% pour l'Orne. Générant un CA de 3 M€/an, le laboratoire ornais emploie 60 agents. Il est spécialisé dans la biologie vétérinaire, la chimie, la bactériologie des eaux et des aliments.

Subventions : les priorités de la sécurité routière

réation d'aires de covoiturage, travaux destinés à réduire la vitesse des automo-Ubilistes aux entrées d'agglomération et installation d'abribus : ce sont, depuis le 1er janvier dernier, les nouvelles priorités retenues par le Conseil général pour subventionner les aménagements routiers des collectivités. Ces aides s'inscrivent dans le cadre du FAL (Fonds d'Action Locale), enveloppe alimentée par les amendes de police affectées par l'État. En 2012, elles avaient été réservées à la mise en sécurité des arrêts d'autocars, de leurs abords et de ceux des établissements scolaires. Parallèlement, le Conseil général engage une étude pour identifier les besoins en aires de covoiturage.

en actions

TERRITOIRES

Le Plan numérique ornais et ses priorités

a préparation de l'arrivée du Très Haut Débit (THD) numérique est un dossier majeur pour l'Orne. Cette nouvelle génération de réseaux à activer est un enjeu d'aménagement du territoire, de compétitivité pour les entreprises, de services pour les habitants. Le THD est indispensable à l'attractivité de l'Orne. Le SDAN (Schéma directeur de l'aménagement numérique) engagé en février 2011 a évolué, compte tenu des évolutions technologiques, juridiques et des incertitudes liées aux financements. Une nouvelle version de ce shéma sera présentée à l'assemblée départementale en mars prochain. L'objectif fixé est toujours de permettre aux particuliers, aux professionnels, aux services publics d'accéder dans les meilleures conditions aux usages numériques (achats et ventes en ligne, démarches administratives à distance, réservations en ligne, gestion évoluée de l'entreprise, interconnexions entre sites, formations en ligne...). Dans un premier temps, l'agglomération d'Alençon et la ville de Flers seront desservies en THD par un opérateur national (Orange) : la population y est suffisamment dense pour assurer la rentabilité de l'opération. Parallèlement, la première étape fixée par le SDAN est de parvenir à desservir en THD l'ensemble des sites stratégiques identifiés, soit les zones d'activités, les collèges et lycées, les hôpitaux, les centres de télétravail « Nomades 100 »... L'Europe et la Région seront partenaires. L'État le sera au travers du Fonds pour l'aménagement numérique du territoire (FANT) dont les contours sont encore mal définis. Dans l'attente, la concertation avec les opérateurs se poursuit concernant la couverture en Haut Débit. La puissance du réseau WIMAX a récemment été multipliée par deux sur l'ensemble de 27 stations, passant de 2 à 4 Mbit/s, au même prix d'abonnement, pour s'adapter aux usages des particuliers, toujours plus demandeurs en débit. Afin de débattre des orientations du futur Plan numérique ornais, chacun est invité à s'exprimer sur le site Internet du Conseil général www.orne.fr rubrique Economie et TIC. Le Département souhaite en effet que le réseau optique se construise avec les Ornais.

Jusqu'au 24 mars À l'Hôtel du Département

« Le journal » de Michel Guérard



Le Conseil général présente le journal quotidien du plasticien Michel Guérard. Peintures, collages, dessins, gravures illustrent la réflexion de l'artiste au jour le iour. Au total 200 œuvres issues du

« laboratoire de recherche permanent » de l'artiste. À l'Hôtel du Département.

✓ Vendredi 1er février Mortagne-au-Perche (Carré du Perche). Maires de l'Orne

Assemblée générale de l'association des Maires de l'Orne.

✓ Du 11 mars au 16 juin Aux archives départementales de l'Orne

des grandes dynasties verrières de l'Orne.

Ferrières-la-Verrerie, Saires-la-Verrerie des documents souvent inédits et de multiples objets en verre qui illustrent l'histoire exceptionnelle

23 et 24 mars À l' Hôtel du Département et aux Archives départementales de l'Orne

2º forum du patrimoine Pour toutes celles et ceux qui agissent ou veulent agir pour restaurer, valoriser et animer le patrimoine privé ou public.





TERRITOIRES en actions

JANVIER 2013 - N°41

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct



éral de l'Orne.

De l'optimisme raisonné

Il n'est que deux manières d'accomplir les plus belles missions aui nous sont confiées : assumer ou esquiver! Vos Conseillers généraux ont choisi d'assumer, comme toujours. Le budget primitif 2013, voté lors de la session de décembre, témoigne d'une volonté unanime et forte de regarder la vérité en face. Les dépenses prescrites par l'État, notamment les dépenses sociales, progressent bien plus vite que les recettes qui nous sont données pour les couvrir. Ces évolutions sont inquiétantes mais tous les choix librement et directement effectués par l'Assemblée départementale sont financés et sécurisés. En effet, notre réponse est ferme et claire : un fonctionnement serré et un investissement préservé. Le budget s'élève ainsi à 363,82 millions d'euros (hors autofinancement) dont 280 millions d'euros pour le fonctionnement et plus de 83 millions d'euros pour l'investissement. Par ailleurs, les efforts consentis au fil des ans nous permettent. pour la 17e année consécutive. de ne pas augmenter les taux

« Les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir » affirmait l'humoriste Pierre Dac, Nous lui donnons tort. Nous avons su anticiper pour assurer la réussite de notre territoire. Oui, 2013 sera l'année de tous les risques financiers et pour l'Orne, celle de l'optimisme raisonné avec une volonté d'acier

mari sampur



Un budget pour voir plus loin

Le Département doit faire face à des ressources réduites et contraintes

Réduire le risque financier en réexaminant toutes les politiques, sortir d'une zone d'incertitudes quant aux possibilités pour le Département de réaliser ses propres objectifs : l'enjeu de l'année budgétaire 2013 dépasse la gestion des mois à venir. Dans un climat de responsabilité, de gravité parfois, l'examen du budget a lancé le débat nécessaire sur les partenariats du Département et sur certaines subventions. Ces mesures immédiates auront pour prolongement l'examen des politiques départementales, tous domaines confondus, pour qu'elles restent compatibles avec l'évolution des ressources.

À lire en pages 2 à 4.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00 Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.

Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - a collaboré à ce numéro : Jacques Bonnet Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr Impression : Bémo Graphic - Alencon sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990

Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.orne.fr

27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex

Evaluer les risques pesant sur l'équilibre budgétaire Trouver les moyens de continuer à investir et à soutenir les projets locaux

L'enjeu du budget 2013 ? Équilibrer le budget de fonctionnement tout en préservant l'autofinancement (pour investir sans trop emprunter) et en maintenant - pour la 17^e année consécutive - les taux d'imposition. Comment y parvenir dans un contexte économique et financier dégradé et avec une autonomie de moyens qui s'est réduite ?



e 7 décembre dernier, lors de la session plénière du Conseil général, Alain Lambert, Président de l'assemblée départementale a évoqué « la période la plus dure qu'il ait été donné à des conseillers généraux de vivre depuis 1982 » pour expliquer les difficultés de l'exercice d'équilibre du budget prévisionnel 2013. Un exercice qui se complique d'année en année avec la progression des dépenses sociales, la stagnation (au mieux) des dotations d'État, la perte de l'autonomie financière liée à la réforme fiscale de 2010 qui a privé la collectivité de sa part de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle.

Dans ces conditions, le choix de voter le budget dès décembre - pour pouvoir lancer les projets d'investissement dès janvier - pourrait être remis en cause fin 2013. En effet, comme le souligne Gilles de Courson, Président de la commission des finances : « Le budget prend en compte des recettes aléatoires que nous pouvons seulement estimer. On a bien compris - et partiellement anticipé - que le ralentissement du marché immobilier allait se traduire dans la perception des droits de mutation. Mais on ne connaît toujours pas précisément les sommes attribuées au Département au titre des Fonds de péréquation DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) et CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), du Fonds de soutien aux Départements en difficulté, ou dans quelle proportion sera réduit le taux des ex-compensations fiscales ».

Les données majeures du budget

Ces chiffres permettent de prendre la mesure du budget départemental :

- un budget équilibré à hauteur de 364 M€,
- un budget de fonctionnement de 280 M€ dont 159 M€ de dépenses sociales. La progression de ces dernières (+ 2,1% soit 3,2 M€), néces-

site des efforts considérables pour que la progression totale des dépenses de fonctionnement soit contenue à 0.5%.

- les ressources globales de fonctionnement ne progressent que de 1,57 M€, soit 0,5 %.
- la quasi stabilité des dépenses de fonctionnement, qui résulte de longues années de maîtrise, permet de dégager un autofinancement de 25,2 M€,
- une section d'investissement de plus de 83 M€, dont 68 M€ en travaux, subventions et équipements (lire fiche-annexe).
- une annuité du remboursement de la dette de l'ordre de 17.6 M€ dont 4.15 M€ de frais finan-
- un volume d'emprunt prévu ramené à environ 30 M€ pour stabiliser l'endettement.

Pour 2013, où des décisions modificatives entérineront les recettes réelles et les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires pour les dépenses sociales pour compte d'État, et pour les années à venir. Gilles de Courson a balisé les deux chemins dont on ne saurait s'écarter :

- la définition de priorités dans les investisse-
- la recherche d'économies dans tous les aspects de la vie de l'institution : « Il faut continuer ce travail de recherches d'économies entrepris par les commissions et les services, labourer dans tous les sens ce large champ

Malheureusement, les efforts de gestion réalisés ne profitent pas aux projets départementaux ni aux projets des communes et des intercommunalités soutenus par le Département. Ils sont absorbés par le financement des dépenses sociales (lire « à la loupe »).

Explicite

Identifier les menaces



lain Lambert a ap- pour prendre conscience dès maintenant pelé ses collègues de ce qui se passera demain si on ne limite publiques que nous menons. Sur celles que l'Etat

nous commande en auditant les ressources et les charges qu'il nous impose, et celles que nous décidons en auditant ressources, charges et surtout résultats. Nous avons aussi à mettre en place un dispositif de prévention des risques financiers ». Une action plus préventive que curative d'investir. »

Pour « garantir la pérennité de notre Instià dégager un excédent qui seul permet

tution départementale, les politiques qu'elle mène au service des Ornais, ses moyens. ses biens, ses ressources humaines », il est nécessaire en effet de continuer d'équilibrer charges et ressources, « voire de continuer

pas l'étendue ou/et la gravité des menaces

que fait peser sur les finances départemen-

tales la dérive des dépenses obligatoires

non compensées ou de partenariats mal

À LA LOUPI

Comment l'effet de ciseaux taille les marges de manœuvre

In ensemble de mesures à prendre afin d'éviter qu'une situation financière tendue ne vienne à créer des dommages irréparables », c'est en ces termes que le Président du Conseil général Alain Lambert a appelé les élus à la détermination pour sortir de la situation créée aujourd'hui, dans l'Orne et ailleurs, par l'effet de ciseaux de plus en plus prononcé entre l'évolution très dynamique des dépenses sociales obligatoires (bientôt 60 % du budget de fonctionnement) et la stagnation des

La remontée des dépenses sociales, liée notamment à la crise économique et au vieillissement de la population, se traduit par une augmentation de 6 M€ fin novembre 2012 par rapport à novembre 2011. Entre les sommes versées par le Département au titre des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) et la compensation accordée par l'État, le reste à charge annuel pour l'Orne est de 32,15 M€ avec une progression annuelle moyenne de 2,5 M€ qui étrangle lentement et sûrement le budget départemental.

Des marges de manœuvre très faibles

Plusieurs élus ont souligné lors de cette session budgétaire l'importance de ces aides sociales pour des milliers d'Ornais en difficulté. Ce n'est pas la légitimité de ces dépenses qui en est cause, mais bien l'impasse créée par cette situation qui voit l'État décider et les collectivités assumer : les charges non compensées, la fiscalité subie.

Lors de son dernier contrôle, la Chambre Régionale des comptes relevait que 93 % des dépenses réelles de fonctionnement du Département pouvaient être considérés comme obligatoires ou quasi-obligatoires. « Ce qui sianifie, rappelle Alain Lambert, que le volume des dépenses discrétionnaires n'est que de 19,6 M€ sur un total de 280,3 M€. Parmi ces 19,6 M€ on trouve les aides à l'agriculture, à l'eau, à l'assainissement, les subventions à l'hélicoptère du Samu ou au centre 15, l'Office départemental de la culture, les aides à l'économie et au tourisme, les aides au sport et à la jeunesse..., c'est dire si les marges de manœuvre sont faibles. »

Mairies : priorité à l'accessibilité

Depuis près de 20 ans, le Conseil général aide les communes à rénover les mairies. 468 subventions ont été versées à 309 communes. Ce qui représente un total de subventions de l'ordre de 5.5 M€ pour un total de 40 M€ de travaux réalisés dans les mairies et hôtels de ville des communes de l'Orne. À partir de cette année et jusqu'au 1er janvier 2015, échéance fixée par la loi « accessibilité », seront subventionnés uniquement les trayaux de mise aux normes des mairies pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (subvention de 20% sur un montant de travaux plafonné à 30 000 €).